



Photo 31. Lac Marin

4.6 Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent

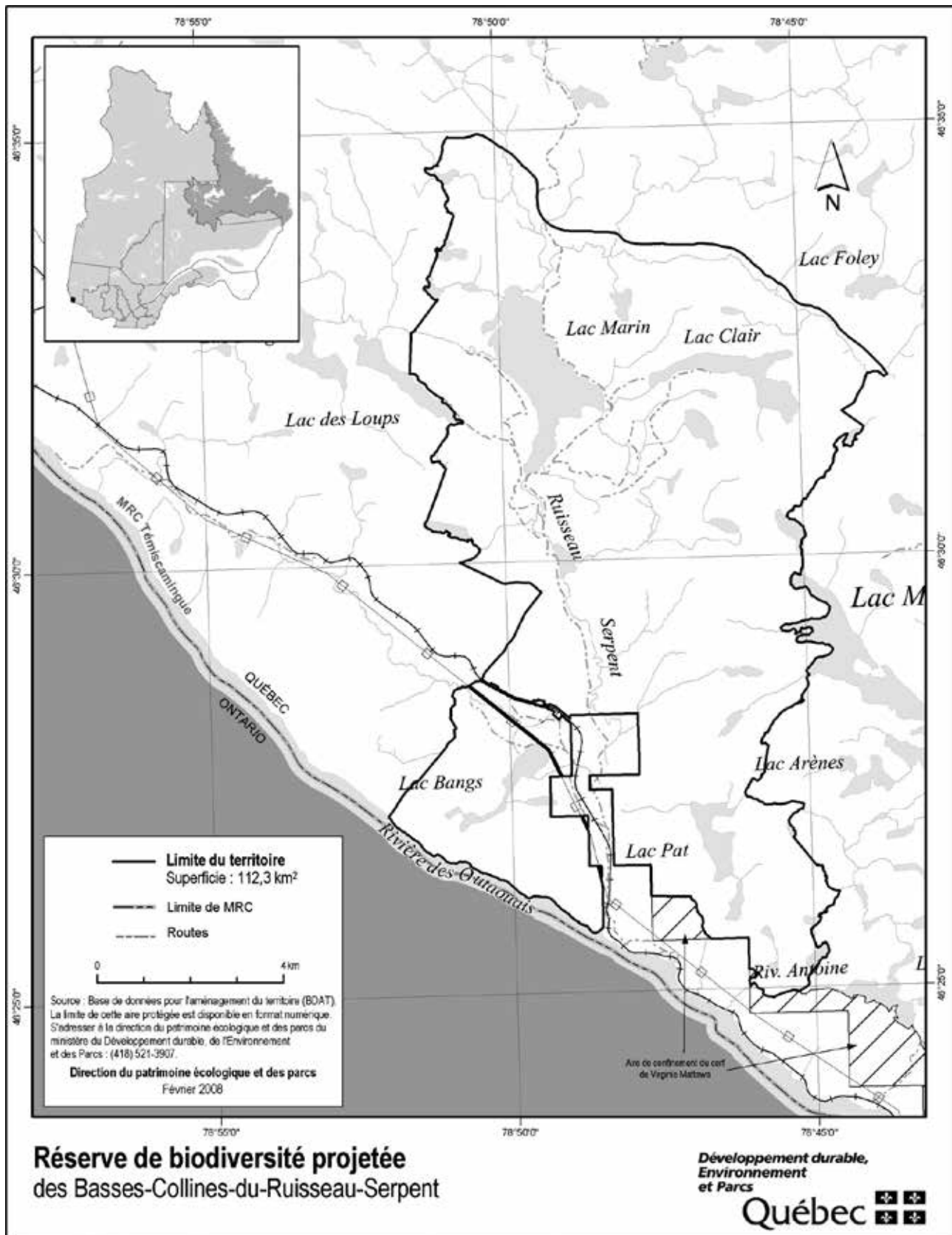
4.6.1 Situation géographique, limites et superficie

La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent se situe dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, entre 46° 25' et 46° 35' de latitude nord et 78° 43' et 78° 52' de longitude ouest. Elle se trouve à environ 25 km au sud-est du centre urbain de Témiscaming. Elle couvre une superficie de 112,3 km². Elle est située en partie sur le territoire de la Ville de Témiscaming et en partie sur celui du territoire non organisé Les

Lacs-du-Témiscamingue, dans la MRC de Témiscamingue. La limite sud de la réserve a été fixée pour tenir compte de la cote maximale critique des ouvrages de production hydroélectrique sur la rivière des Outaouais établie à 179,22 m immédiatement à l'amont de la centrale Otto Holden.

La réserve de biodiversité projetée exclut des lots privés, une emprise privée de chemin de fer, une emprise de ligne de transport d'énergie électrique ainsi que des lots de tenure mixte. Les limites pourraient cependant être ajustées lorsque l'information sur les lots de tenure mixte sera obtenue.

Figure 116. Situation géographique et limites de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent, telles que présentées au plan sommaire de conservation.



4.6.2 Cadre légal

Le statut légal du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Son régime des activités est régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation.

4.6.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est « Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent ». Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent de protection est « Réserve de biodiversité du Snake-Creek ». Ce terme fait référence au toponyme historique à la fois du cours d'eau (nommé à l'origine Snake Creek, ensuite rivière Serpent en 1927, puis ruisseau Serpent, mais encore communément appelé Snake Creek) et du village agricole forestier érigé dans les années 1940 et portant le nom de Snake Creek. Le terme « Snake Creek » s'avère le plus représentatif sur le plan histo-

rique et les citoyens fréquentant ou occupant ce territoire aujourd'hui utilisent encore le terme Snake Creek pour désigner à la fois ce secteur et le ruisseau Serpent.

4.6.4 Écologie

Milieu physique

Comme il est mentionné à la section « Climat », la région de la réserve de biodiversité projetée se caractérise par un climat subpolaire doux subhumide à longue saison de croissance. Le territoire étant situé dans la province géologique du Grenville, son socle rocheux est entièrement composé de gneiss granitique et tonalitique ainsi que de paragneiss. Ce paysage de basses collines situées de part et d'autre de la vallée du ruisseau Serpent et du lac Marin possède un relief assez accentué dont l'altitude varie de 185 à 400 m avec une moyenne d'environ 300 m (figure 117).

Figure 117. Relief de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent

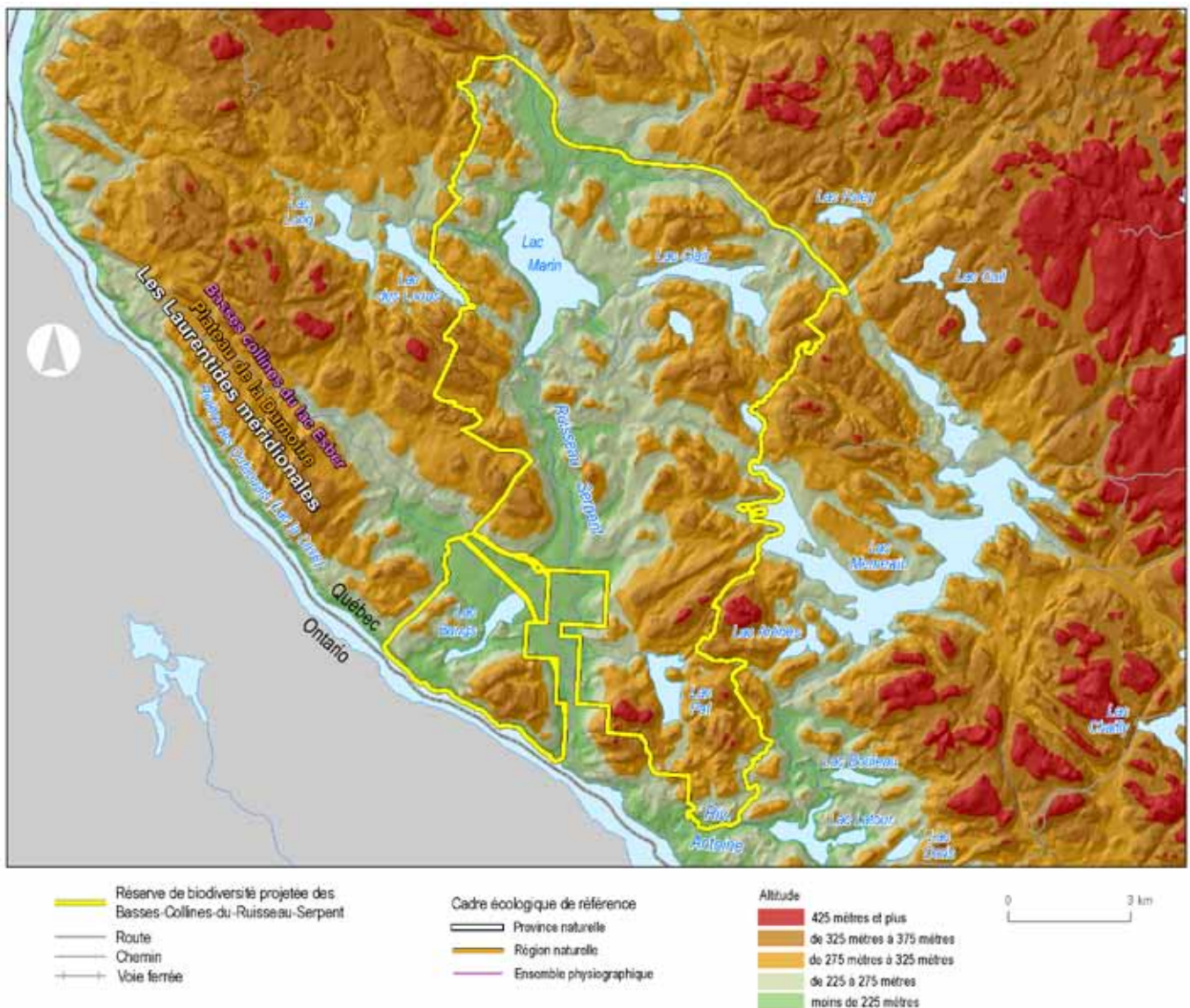
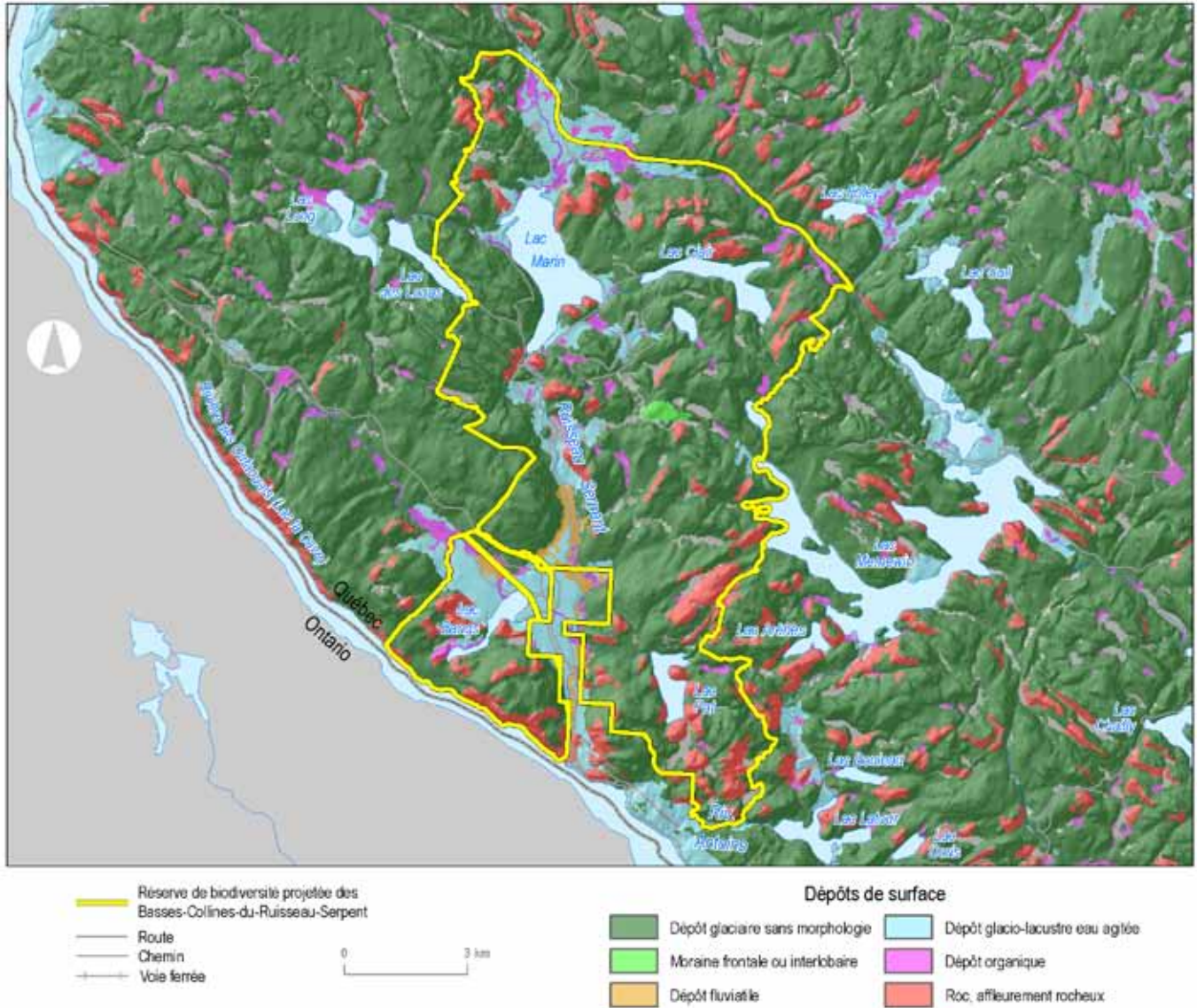


Figure 118. Géomorphologie de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent



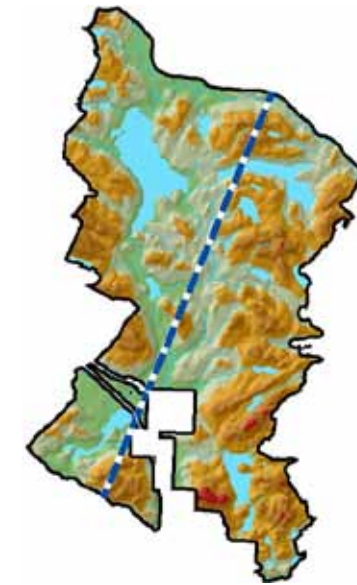
La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent se situe dans la région naturelle du plateau de la Dumoine (province naturelle des Laurentides méridionales), plus précisément dans l'ensemble physiographique des basses collines du lac Esber (figure 117). Cet ensemble physiographique prend la forme d'une large bande de terres au nord de la rivière des Outaouais, depuis approximativement Fort-Coulonge jusqu'à la Ville de Témiscaming. La réserve se présente comme un complexe de basses collines et de buttes de till traversé par la vallée du ruisseau Serpent, qui coule du nord au sud (figure 118). Les sommets des basses collines les plus accentuées présentent des affleurements rocheux (photo 32), alors que le fond de la vallée du ruisseau Serpent présente des dépôts glacio-lacustres sableux épais et des alluvions fluviales (sables et graviers).

La sère physiographique « Ruisseau Serpent » illustre les caractéristiques associées à ces différents milieux (figure 119).

Photo 32. Affleurements rocheux peuplés de pins blancs sur parois escarpées

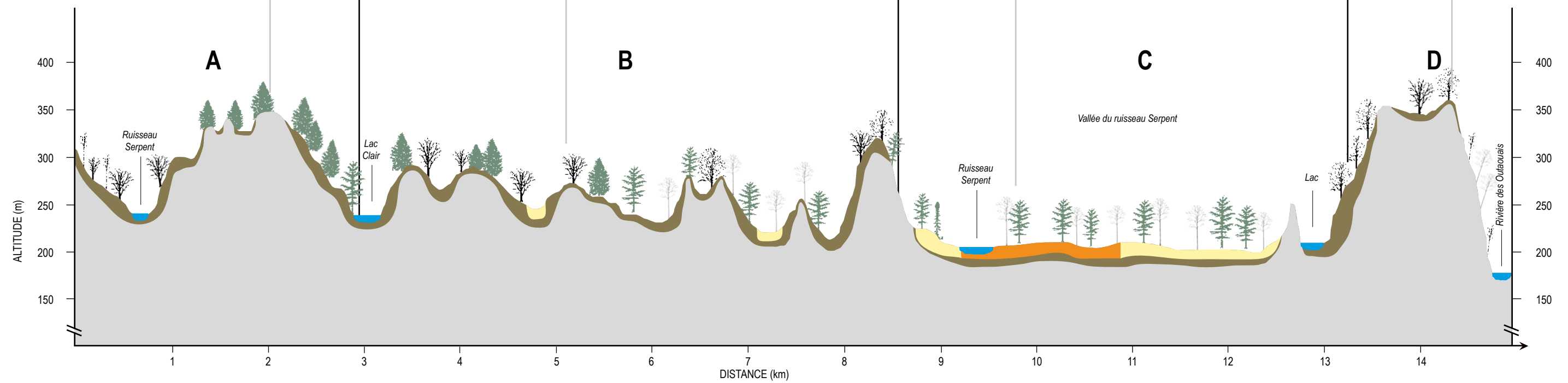


Figure 119.
Sère physiographique « Ruisseau Serpent »



Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent

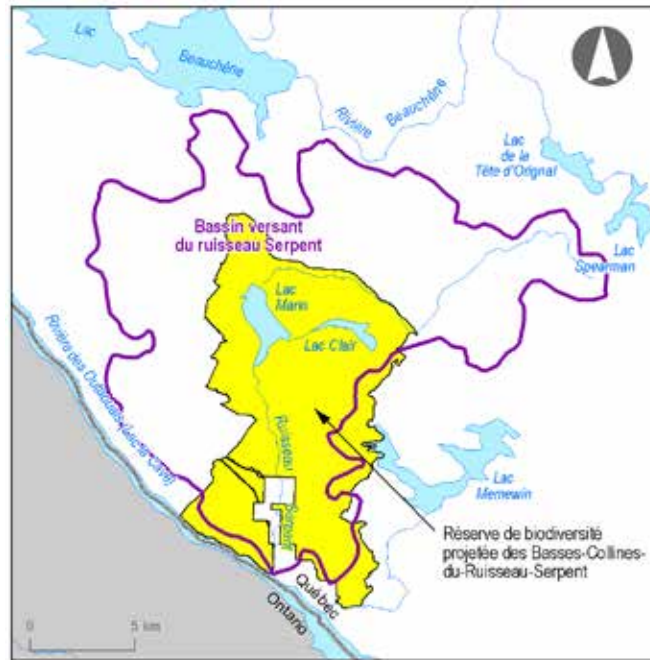
- Province naturelle des Laurentides méridionales
- Région naturelle du plateau de la Dumoine
- Ensemble physiographique des basses collines du lac Esber



- | | | | | | | | | | |
|-----|------|-----------------------|--------------------------------|----------------|---------------|-----------|----------|---------------|------------------|
| Roc | Till | Sable glacio-lacustre | Sable et gravier alluvionnaire | Érable à sucre | Bouleau blanc | Pin blanc | Peuplier | Bouleau jaune | Pruche du Canada |
|-----|------|-----------------------|--------------------------------|----------------|---------------|-----------|----------|---------------|------------------|

- | | |
|---|---|
| A. Prucheraie sur basse colline de till mince | C. Pinède blanche et peupleraie sur sables et graviers |
| B. Forêt mixte (bétulaie jaune et pinède blanche) sur monticules de till | D. Pessièrre noire sur basse colline de till mince |

Figure 120. Bassin versant du ruisseau Serpent



Située à proximité de la rivière des Outaouais, la réserve de biodiversité projetée fait partie du bassin versant du ruisseau Serpent (photo 33), qui est un sous-bassin de la rivière des Outaouais (figure 120). La réserve protège 35 % de l'unité de drainage du ruisseau Serpent qui fait 269 km². Le territoire de l'aire protégée compte 199 lacs, mais seulement quatre portent un toponyme, les deux plus grands étant les lacs Marin et Clair qui font respectivement 3,8 km² et 1,5 km². L'ensemble des milieux aquatiques couvre une superficie de 11 km², soit près de 10 % de la réserve de biodiversité projetée.

La réserve comporte peu de milieux humides, qui sont généralement dans le fond des vallées. Il s'agit principalement de marécages arbustifs et de tourbières, bien qu'on trouve des marécages inondés au nord et nord-ouest du lac Bangs. Les milieux humides totalisent 7 km² et couvrent un peu plus de 6 % de l'aire protégée.

Photo 33. Ruisseau Serpent en milieu tourbeux



Milieu biologique

Végétation

Située dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, la réserve protège des territoires dont la végétation potentielle principale est la bétulaie jaune à sapin et la bétulaie jaune à érable à sucre (figure 121). Ces écosystèmes forestiers de bétulaie occuperaient normalement toutes les basses collines et buttes de la réserve, alors que dans la vallée, certains versants et certains buttons sont propices aux pinèdes blanches et aux prucheraies. L'érablière à sucre, tout comme l'érablière à chêne rouge, est quant à elle associée à certains sommets et versants.

Étant donné que le territoire a été le lieu de diverses perturbations, la végétation réelle peut varier et c'est en partie le cas de la réserve. Les perturbations des quarante dernières années sont principalement d'origine naturelle (feux et surtout chablis), mais certains secteurs ont fait l'objet de coupes forestières, notamment l'ouest de la vallée du ruisseau Serpent. Fait à noter, les milieux propices aux prucheraies (photo 34) et aux pinèdes blanches sont réellement occupés par ces groupes d'essences (figure 122). Les milieux voués aux bétulaies jaunes sont toutefois peu occupés par des peuplements de bouleau jaune; ce sont plutôt les peuplements de pin blanc, de peuplier faux-tremble ou d'épinette noire qui y seront dominants. Le régime de perturbations peut expliquer cette situation.

Figure 121. Végétation potentielle – Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent

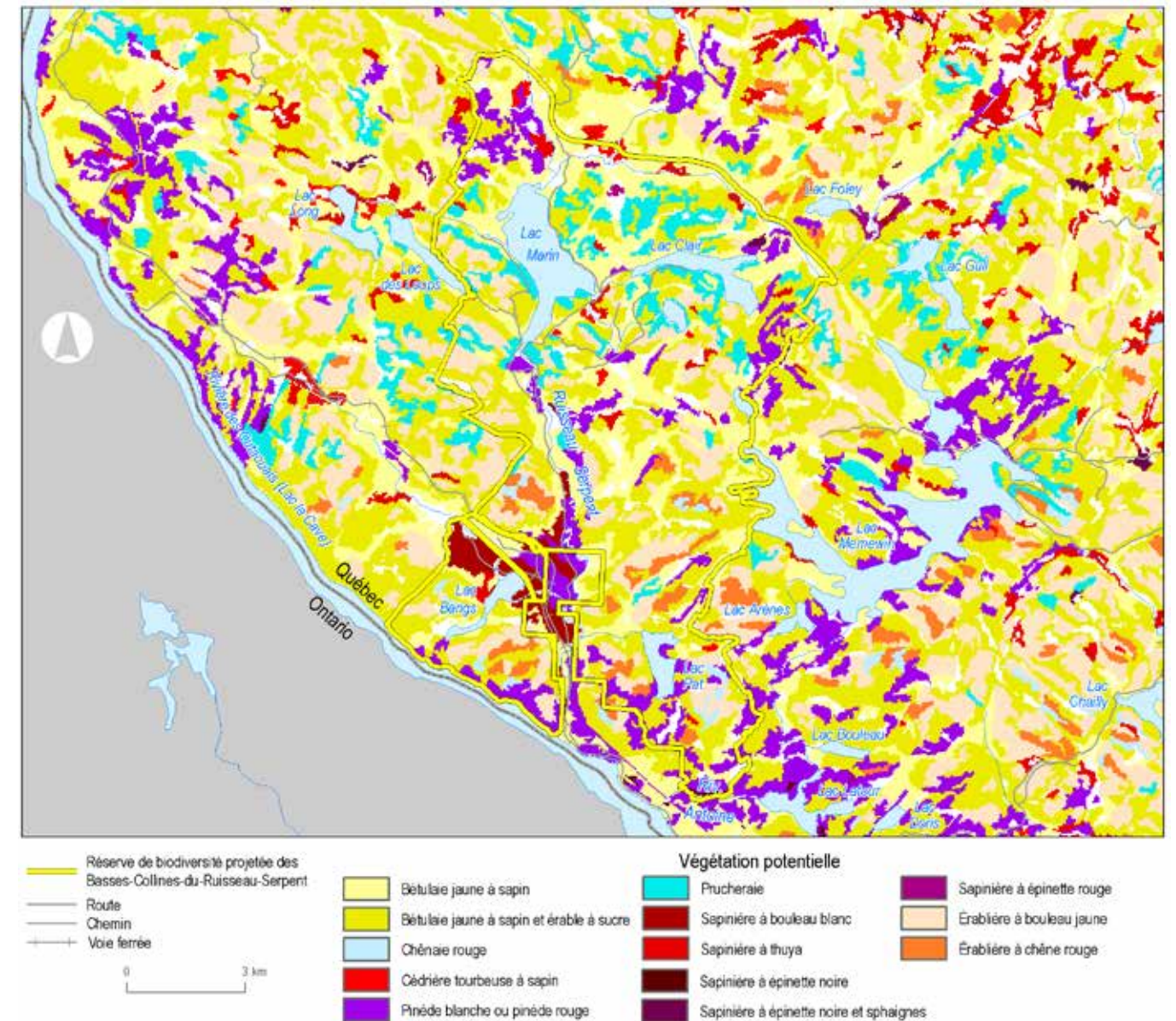


Figure 122. Végétation – Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent

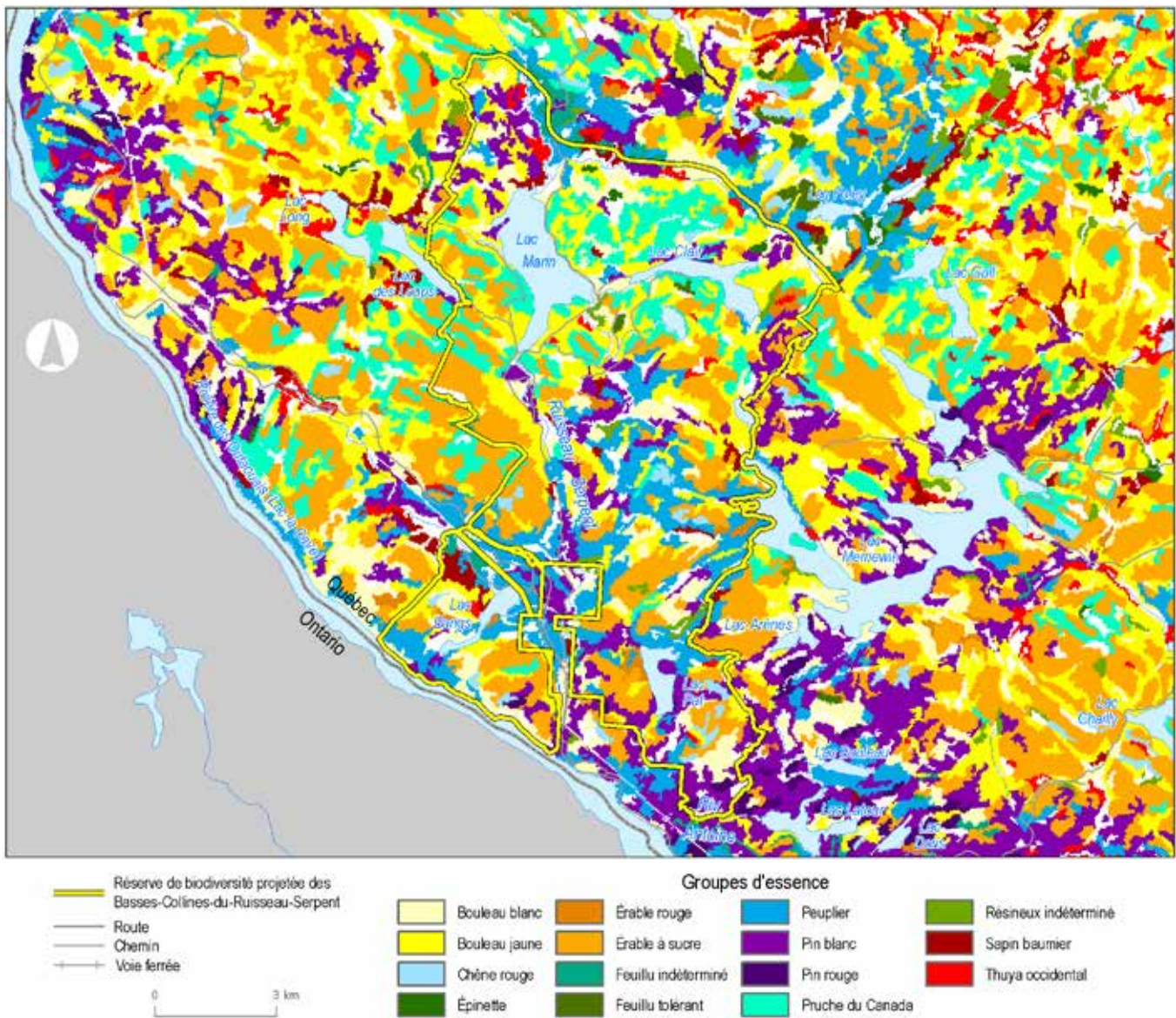


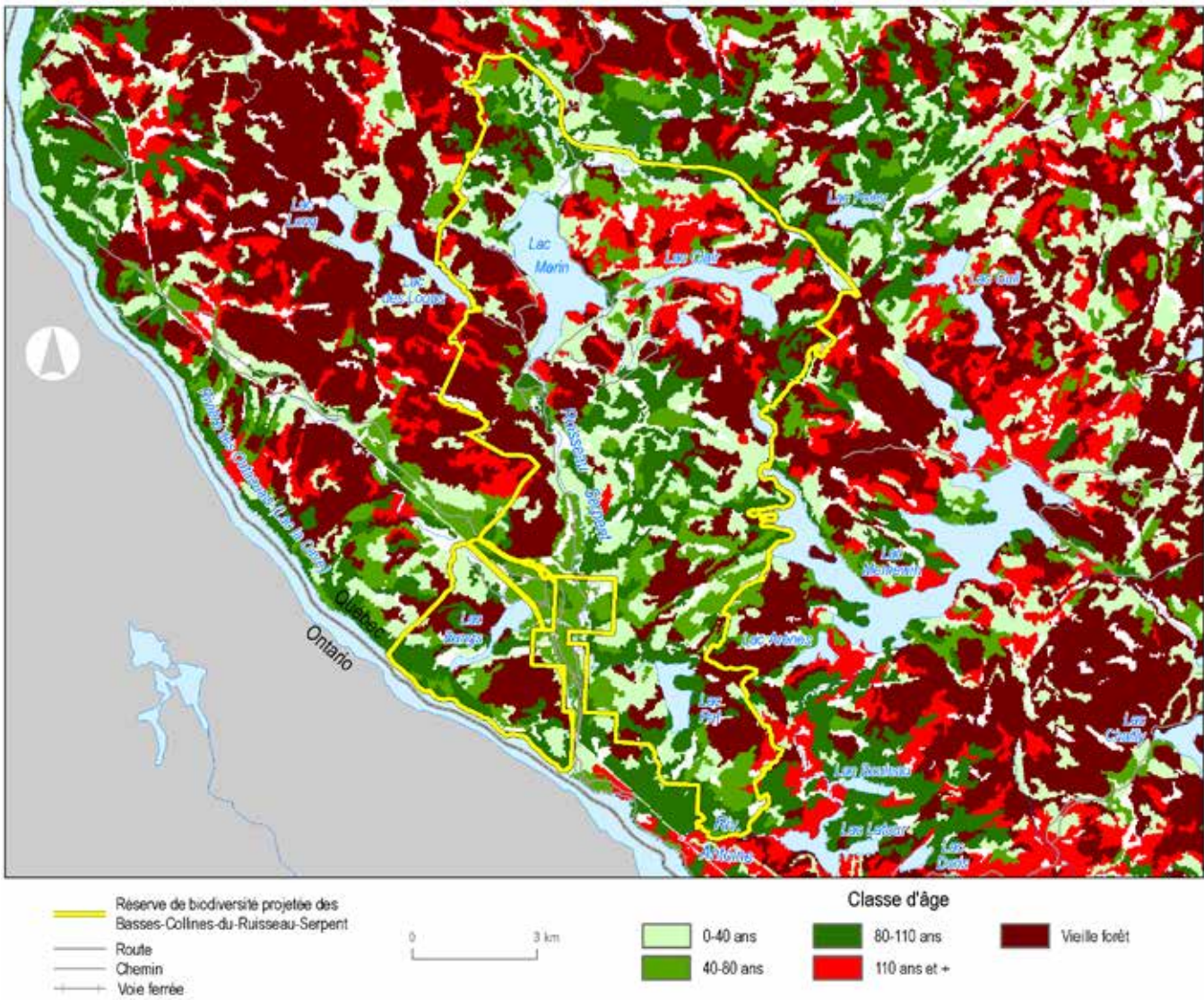
Photo 34. Pruche du Canada



Le couvert forestier occupe près de 86 % du territoire de la réserve. Il est composé à 22 % de peuplements jeunes (moins de 40 ans) et à 15 % de peuplements d'âge moyen (40 à 80 ans). Les peuplements de 80 à 110 ans couvrent 22 % du territoire, alors que les forêts de 110 ans et plus représentent 40 % du couvert forestier (figure 123). D'ailleurs, les peuplements considérés comme étant des vieilles forêts, selon les critères utilisés dans le « Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – Période 2002-2009 », totaliseraient 50 % du couvert forestier de cette réserve (voir la figure 12). Cependant, certains secteurs définis comme étant des vieilles forêts à partir des données de la cartographie écoforestière, tel le sud-ouest du lac Marin, ont fait l'objet de coupes partielles et de coupes de jardinage vers la fin des années 1980 et le début des années 1990. Il peut donc s'agir de peuplements écrémés ayant



Figure 123. Âge des peuplements – Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent



l'apparence de vieilles forêts sur les photographies aériennes servant à l'interprétation, mais ne possédant pas toutes les caractéristiques des vieilles forêts.

La réserve de biodiversité projetée est située dans une sous-région écologique où les feux de forêt les plus fréquents sont d'une superficie de 0,03 km² (trois hectares) à 1 km² (voir la figure 44). Ainsi, cette réserve de biodiversité projetée, avec ces 112,3 km², peut être considérée comme ayant une superficie suffisamment importante pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers.

Faune

En ce qui concerne les espèces rares, vulnérables ou menacées, aucune occurrence n'y est cartographiée. Toutefois, le pygargue à

tête blanche est susceptible de fréquenter le territoire de la réserve. Il n'y a pas d'inventaires spécifiques à ce territoire quant aux espèces aquatiques et terrestres, mais ces écosystèmes, selon leur niveau d'empreinte humaine et le stade des forêts en place, sont susceptibles d'accueillir plusieurs des espèces typiques de l'Abitibi-Témiscamingue, telles que présentées à la section portant sur la faune régionale.

La réserve étant en partie située dans la ZEC Maganasipi, les espèces connues fréquentant la ZEC sont aussi susceptibles de fréquenter la réserve de biodiversité projetée. Dans les lacs et cours d'eau de la réserve, les principales espèces de poissons sont l'achigan à petite bouche, le grand brochet, le doré, le mulot perlé, la truite arc-en-ciel, l'omble de fontaine, la perchaude, le grand corégone, le meunier noir et le touladi. Les lacs Clair et Marin sont d'ailleurs des lacs

à touladi. Quant à la faune terrestre, les espèces les plus connues sont celles liées à la chasse, soit l'original, le cerf de Virginie, l'ours, la perdrix et le lièvre. Notons que la réserve jouxte l'aire de confinement du cerf de Virginie Mattawa, habitat faunique reconnu à titre d'aire protégée, ce qui confère à ces deux aires protégées ainsi qu'à la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi, située à l'est et à proximité de l'habitat faunique, une excellente connectivité pour la migration de la population de cerf de Virginie et des autres espèces fauniques de ces milieux naturels.

Milieu social

Le secteur du ruisseau Serpent recèle une très riche histoire. En effet, ayant été le site d'un village agricole forestier aujourd'hui disparu qui a été desservi par une station de chemin de fer, il s'agit d'un territoire pour lequel les références historiques ne manquent pas. Vous trouverez à l'annexe 3 une présentation historique détaillée concernant ce territoire. En voici un résumé :

Avant la colonisation du Témiscamingue, ce territoire, lié à la rivière des Outaouais qui constituait une voie majeure de circulation pour les Autochtones, pourrait avoir été grandement occupé (camp saisonnier) et fréquenté par de nombreux Autochtones, particulièrement les Anishnabeg (Algonquins). L'embouchure du ruisseau Serpent dans la rivière des Outaouais offrait un lieu propice au campement temporaire ou semi-permanent. Par ailleurs, bien que la rivière des Outaouais soit utilisée pour la circulation, les Autochtones pouvaient fréquemment remonter ses affluents en quête de nourriture. Le ruisseau Serpent offrait donc une opportunité de remonter dans les terres au nord de la rivière des Outaouais pour accéder à de nouveaux territoires. Ainsi, bien qu'aucun site archéologique n'ait été officiellement recensé, ce territoire présente un potentiel pour la recherche archéologique. Après la colonisation, une ligne de chemin de fer du Canadian Pacific Railway a été implantée entre Mattawa et Témiscaming et baptisée « Ligne du Mocassin ». Terminée en 1899, la voie ferrée a permis, plus tard au 20^e siècle, le développement d'un village du nom de « Snake Creek ». Ce village sera aménagé autour du moulin à scie et comptera jusqu'à 130 résidences incluant des fermes. On y trouvait également un magasin, une école et un bureau de poste (non officiellement répertorié)¹⁷. Il est à noter que de la fin du 19^e siècle et pendant le 20^e siècle, toute référence à ce territoire portait le nom de « Snake », dont le village de Snake Creek, le Snake Creek (ruisseau Serpent) et le Snake lake (lac Marin). Ce territoire a aussi été le lieu d'une hôtellerie (stopping place), d'un club privé de chasse et pêche et d'un « château » (château Dunlap).

¹⁷ <http://www.ghosttowns.com/canada/quebec/snakecreek.html>

Sept baux à des fins de villégiature (photo 35) et treize baux d'abri sommaire sont situés dans le périmètre de la réserve de biodiversité projetée (figure 124). On y trouve également deux droits de nature commerciale non spécifiée. La réserve de biodiversité projetée se superpose en partie à la ZEC Maganasipi. Elle touche à cinq terrains de piégeage et un camp de piégeage y a été aménagé. Elle fait partie de l'UGAF 01 et de la zone de chasse 13.

Photo 35. Villégiature sur une pointe sableuse du lac Clair



Un réseau peu développé de chemins non pavés sillonne la réserve de biodiversité projetée, notamment la vallée. Dans la partie sud de la réserve, une ligne de transport d'énergie électrique ainsi qu'un chemin de fer traversent le territoire. L'accès terrestre principal est le chemin forestier provenant de Témiscaming, parfois nommé chemin du Snake Creek. L'ensemble des chemins du territoire totalise 109 km linéaires.

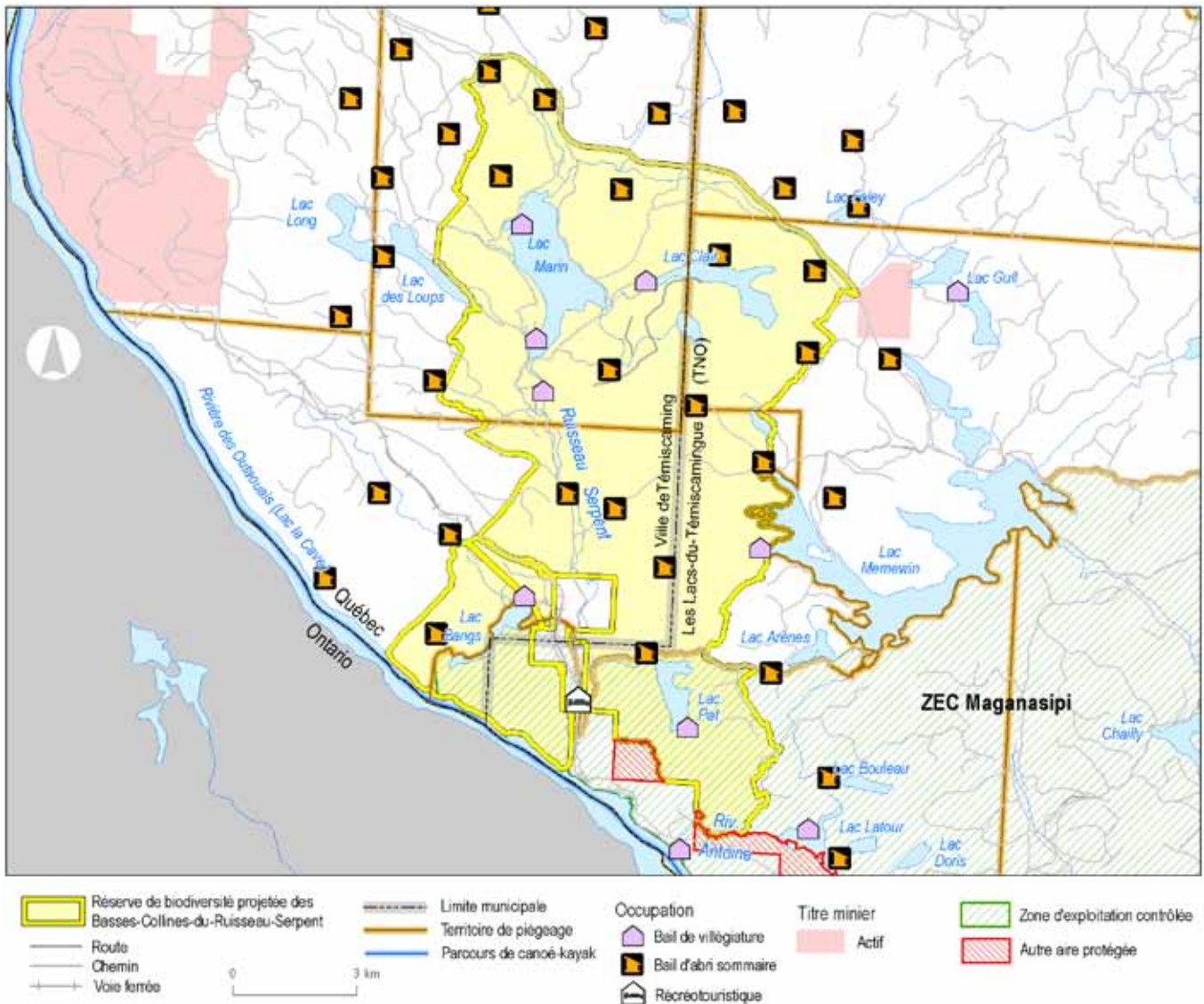
Aucun sentier de randonnée ou pour véhicules hors route (quad ou motoneige) n'est officialisé sur ce territoire.

4.6.5 Contributions de l'aire protégée

Représentativité

Sur le plan de la représentativité des éléments physiques, la réserve contribue à la protection des types physiographiques de l'ensemble physiographique des basses collines du lac Esber (C0103), mais en raison de sa petite superficie, bien qu'elle protège des basses collines de till, ce type physiographique est sous-représenté pour cet ensemble physiographique. La réserve contribue particulièrement à la protection de buttes de till et de vallées. Pour ce qui est des types de dépôts de surface les plus communs de la région naturelle du plateau de la Dumoine, la réserve de biodiversité projetée contribue uniquement à la protection des dépôts glaciaires et des affleurements rocheux. En ce qui concerne les types de dépôts de surface plus rares, elle est l'une des seules aires protégées de cette région naturelle à protéger des dépôts glacio-lacustres.

Figure 124. Occupation et utilisation de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent



Sur le plan biologique, et plus particulièrement de la végétation forestière, la réserve contribue à la protection des types de végétation potentielle les plus répandus de la région naturelle, soit les bétulaies jaunes à sapin et érable à sucre, les bétulaies jaunes à sapin, les érablières à bouleau jaune et les pinèdes blanches. Elle participe aussi largement à la protection des prucheraies, un type de végétation potentielle plus rare, ainsi que des érablières à chêne rouge.

La proportion de vieilles forêts est plus élevée dans le réseau d'aires protégées de cette région naturelle que dans l'ensemble de la région naturelle. La réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent y contribue, mais dans une moindre mesure que la réserve de biodiversité projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi ou la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine.

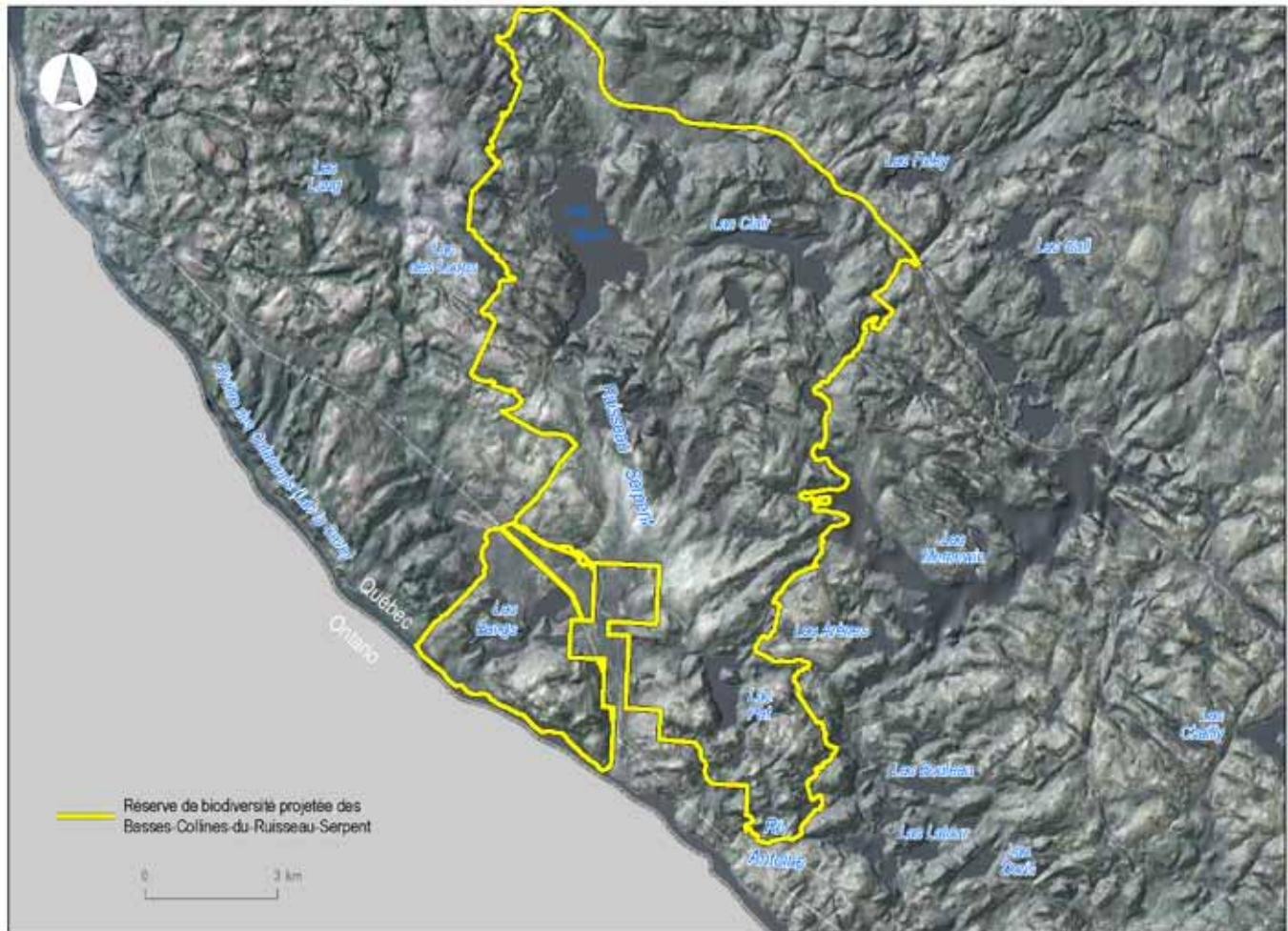
Efficacité

L'humain a laissé des traces de son passage et de sa présence sur le territoire, principalement des empreintes provenant des récoltes forestières et des chemins forestiers. Le territoire est encore fréquenté (clubs de chasse et pêche, villégiature, chasse, etc.), mais l'occupation y est peu intensive et peu dense. Le degré de naturalité général de cette aire protégée est relativement élevé, car les traces des activités anthropiques sont généralement peu visibles. L'image satellite suivante illustre bien les empreintes humaines.

Les interventions forestières ont affecté environ 24 km², soit environ 21 % du territoire de la réserve. Avec 109 km linéaires de chemins divers, l'aire protégée présente un ratio de 0,97 km de chemins par km², ce qui constitue une densité modérée (0,43 à 1,06 km/km²)¹⁸.

¹⁸ Quigley et coll., 2001.

Figure 125. Image satellite de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent



Sur le plan de la configuration, comme il a été mentionné précédemment, l'aire protégée serait d'une superficie suffisamment importante (112 km²) pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers. Elle présente actuellement un ratio périmètre/superficie moyennement élevé (0,84), soit plus de deux fois supérieur au ratio du cercle parfait, car les limites actuelles de l'aire protégée doivent suivre un tracé pour exclure des lots privés et mixtes, une emprise de chemin de fer et une emprise de ligne de transport d'énergie électrique (photo 36).

Si on soustrait une bordure de trois kilomètres (effet de bordure), il ne reste qu'un noyau de conservation intact de 3,2 km², ce qui démontre la superficie peu importante de cette aire protégée. Sa configuration pourrait cependant être améliorée. En effet, cette aire protégée de petite superficie pourrait être agrandie de façon à y inclure des éléments de biodiversité d'intérêt et pour accroître sa connectivité avec l'aire de confinement du cerf de Virginie (voir la section « Agrandissements potentiels à l'étude »).

Photo 36. Lots privés et mixtes, chemin de fer et ligne électrique exclus



4.6.6 Enjeux de conservation

Il s'agit d'un territoire qui présente divers potentiels de mise en valeur, dont la mise en valeur faunique de la portion située dans la ZEC Maganasipi et la mise en valeur historique (interprétation) en lien avec l'importante occupation historique du territoire. Son éloignement et sa faible accessibilité font en sorte qu'il n'y a pas d'assurance que ce territoire sera effectivement mis en valeur à court ou moyen terme.

Les enjeux de conservation concernent principalement une gestion adéquate des écosystèmes perturbés dans le passé par des activités humaines, de façon à favoriser la résilience de ces écosystèmes. Il est aussi important que les eaux du ruisseau Serpent et des lacs Marin et Clair conservent leur qualité biochimique. La prise en considération des unités de drainage du ruisseau Serpent constitue une orientation du MDDEP, notamment dans le contexte où le bassin versant n'est pas entièrement dans l'aire protégée.

Les enjeux de conservation concernent principalement une gestion adéquate des écosystèmes perturbés dans le passé par des activités humaines, de façon à favoriser la résilience de ces écosystèmes. Il est aussi important que les eaux du ruisseau Serpent et des lacs Marin et Clair conservent leur qualité biochimique. La prise en considération des unités de drainage du ruisseau Serpent constitue une orientation du MDDEP, notamment dans le contexte où le bassin versant n'est pas entièrement dans l'aire protégée.

Comme il s'agit d'un territoire représentatif, l'application d'un régime d'activités relativement standard devrait permettre d'atteindre les objectifs de protection à long terme. Toutefois, des particularités pourraient s'appliquer. Sur le plan des limites, il y a un enjeu d'amélioration de l'aire protégée (voir la section suivante).

4.6.7 Agrandissements potentiels

Les emprises de la voie ferrée et de la ligne de transport d'énergie électrique ne pourront être incluses, pas plus que les lots privés. Cependant, lorsque les limites réelles entre les portions publiques et privées des lots mixtes seront connues, l'aire protégée pourrait être ajustée. Il s'agit cependant ici de modifications mineures.

Pour ce qui est d'accroître l'efficacité et la représentativité de l'aire protégée, des agrandissements potentiels ont été étudiés (figure 126) et prennent en considération le fait qu'il y a des utilisations et droits existants sur le territoire qui peuvent représenter des contraintes à la protection.

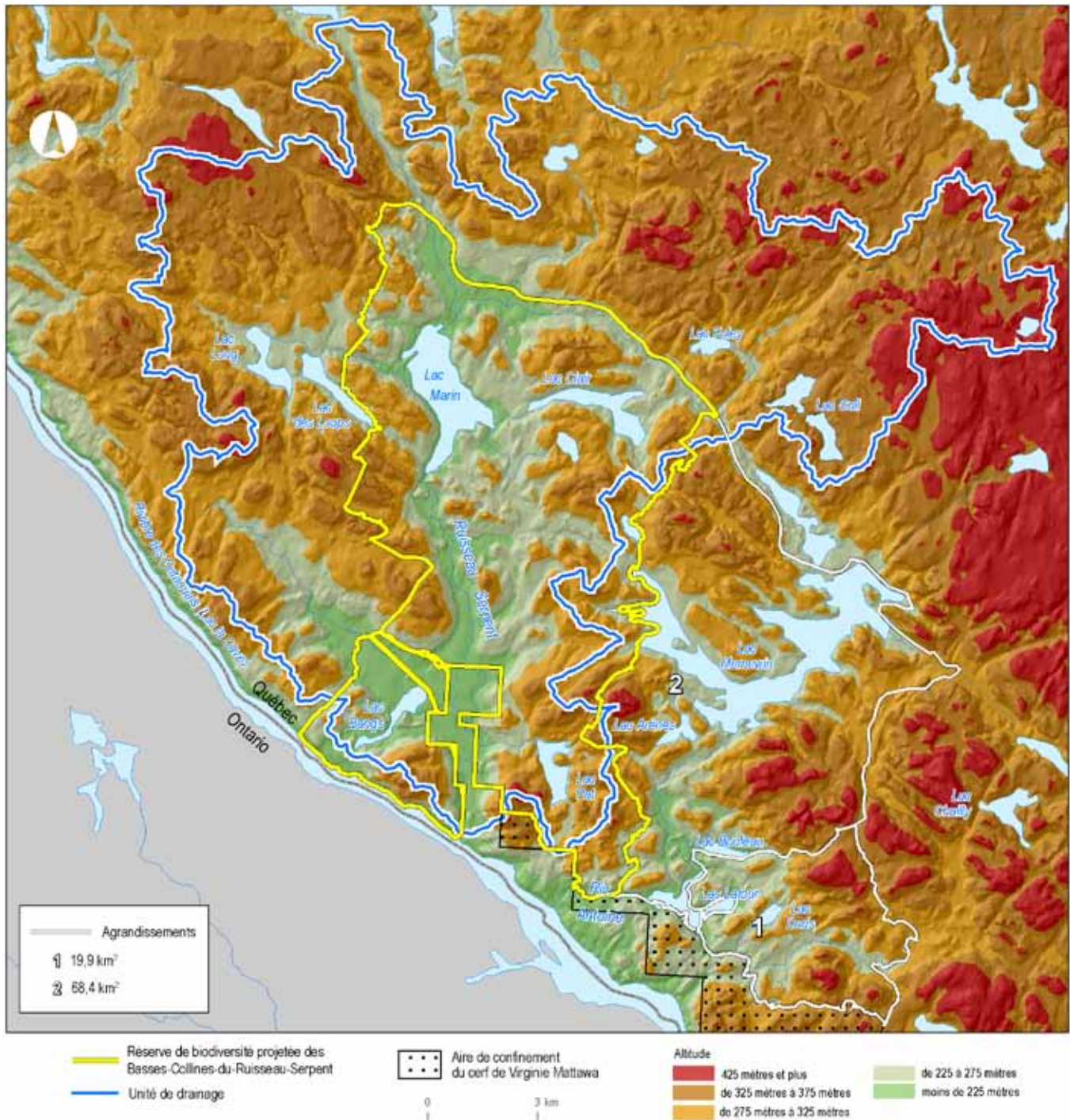
Une analyse des bassins versants minimaux a été effectuée pour ce territoire afin de déterminer quelles seraient les meilleures modifications à apporter aux limites de cette aire protégée pour maximiser la protection du ruisseau Serpent et des plans d'eau qui lui sont associés à l'intérieur de la réserve. La figure 126 illustre les limites

des unités de drainage des lacs Marin et Memewin et du ruisseau Serpent. Cette analyse tient compte du contexte d'utilisation du territoire, notamment les activités forestières périphériques. Ainsi, la configuration idéale sur le plan théorique n'a pas été retenue, puisque ce scénario demanderait un agrandissement considérable et aurait un impact important sur la planification forestière de ce secteur. Le bassin versant complet du ruisseau Serpent fait 267 km². Par ailleurs, la détermination du paysage visible à partir du ruisseau Serpent et des lacs Marin et Clair montre que la grande majorité du territoire visible est déjà située à l'intérieur de l'aire protégée (figure 127). Ainsi, cet aspect n'a pas été pris en considération pour le choix des agrandissements potentiels les plus pertinents à présenter.

Deux zones d'agrandissements potentiels, l'une à l'ouest et l'autre à l'est de l'aire protégée, ont été présentées aux membres de la Table GIRT de la MRC de Témiscamingue par le MDDEP lors d'ateliers préalables aux consultations publiques. Cependant, en fonction des commentaires et des renseignements reçus, la zone ouest n'a pas été retenue par le MDDEP pour plusieurs raisons. D'abord, en raison de contraintes forestières plus importantes, ensuite en raison d'un intérêt écologique moindre et d'une qualité de milieu naturel moins intéressante. De plus, l'ensemble physiographique et l'UAF concernés comporte déjà un taux élevé d'aires protégées, soit respectivement environ 14 % de l'ensemble physiographique et 12 % de l'UAF. Les réactions à l'égard de ces agrandissements potentiels sont présentées en détail dans le document complémentaire intitulé « Synthèse des ateliers préparatoires à la consultation publique : Attribution d'un statut permanent de protection à huit territoires de l'Abitibi-Témiscamingue » déposé à la Commission du BAPE dans le cadre de la présente consultation. En quelques mots toutefois, les membres de la Table de GIRT de la MRC de Témiscamingue ont signifié un intérêt à voir une meilleure protection des milieux naturels par des aires protégées pour le Témiscamingue. Au sujet des agrandissements en particulier, sans avoir obtenu une position consensuelle précise, les participants semblaient plutôt favorables. Cependant, la ZEC Maganasipi, dont le territoire se superpose en partie avec la réserve de biodiversité projetée a transmis une lettre au MDDEP. Elle se dit réticente aux agrandissements vers l'est de la réserve, à savoir là où il y a superposition. La ZEC mentionne que dans l'éventualité où les impacts seraient nuls ou faibles sur les activités de la ZEC, elle pourrait reconsidérer sa position relativement aux agrandissements de l'aire protégée sur son territoire.

Le MDDEP s'est concentré sur la portion de territoire située à l'est de la réserve (lac Memewin), car elle présente de nombreux éléments permettant d'améliorer l'efficacité et la représentativité de l'aire protégée (figure 126). Ainsi, cette figure illustre aussi le polygone n° 3 qui vise à accroître la connectivité du polygone n° 2 avec l'aire de confinement du cerf de Virginie. Le polygone n° 3 n'a cependant pas fait l'objet d'analyse des contraintes à la protection. Les agrandissements contigus situés à l'est de la réserve projetée

Figure 126. Agrandissements potentiels à la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent

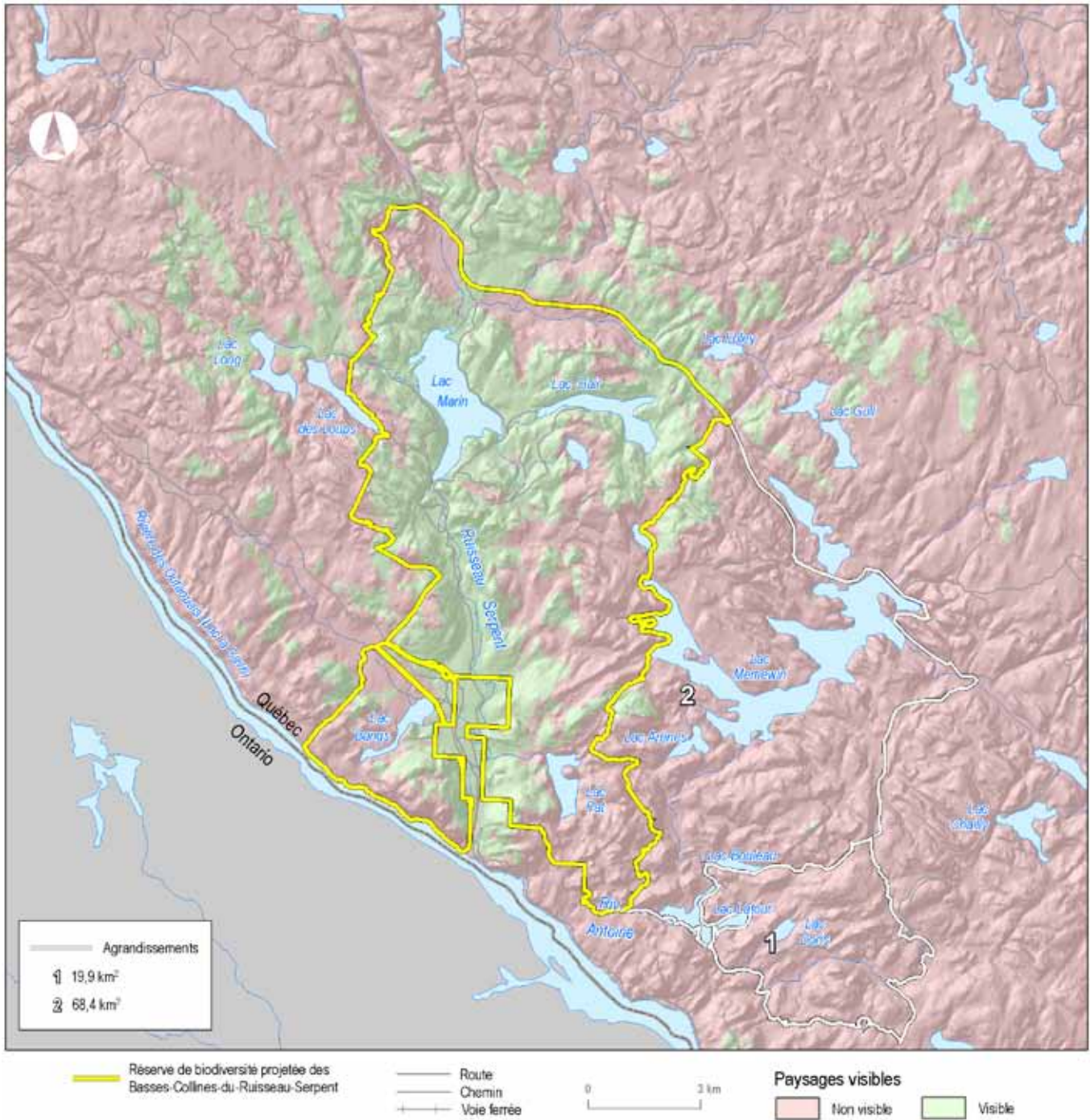


présentent des basses collines de till, seul type physiographique sous-représenté de l'ensemble physiographique et de la région naturelle. Le till étant un dépôt d'origine glaciaire, l'agrandissement permettrait aussi de contribuer davantage à la représentativité de ce type de dépôt, qui est le plus commun de la région naturelle, mais est sous-représenté.

En matière de végétation potentielle, les agrandissements à l'est ajouteraient principalement des bétulaies jaunes et quelques érables à sucre, qui sont des types recherchés dans le réseau de cette région naturelle (voir la figure 121). Ils comportent aussi des pinèdes blanches et très peu de prucheraies. Or, ces derniers types de végétation potentielle sont déjà bien représentés. Selon la cartographie écoforestière, ces agrandissements présentent un taux élevé de forêts matures et de vieilles forêts, généralement des pi-



Figure 127. Paysages visibles depuis les lacs Marin et Clair et le ruisseau Serpent



nèdes blanches, des bétulaies jaunes et des pessières noires (voir les figures 122 et 123). On trouverait peu de peuplements de feuillus intolérants (bouleau blanc, peuplier faux-tremble) dans ces agrandissements. Toutefois, ces renseignements sur les peuplements forestiers doivent être validés en fonction de données plus récentes.

Les agrandissements étudiés par le MDDEP (polygones n^{os} 2 et 3) représentent une superficie totale de 88 km². La superficie de la réserve de biodiversité atteindrait environ 201 km², ce qui correspondrait à un agrandissement de plus de 75 %. Le ratio périmètre/superficie s'améliorerait grandement en passant de 0,84 à 0,54.

4.6.8 Gestion de la réserve permanente

La gestion de cette réserve de biodiversité, lorsqu'elle sera permanente, sera faite de façon à assurer l'atteinte des objectifs de conservation. Ainsi, toute décision du MDDEP en matière de gestion se prendra en priorisant la conservation. En matière réglementaire, la réserve de biodiversité, lors de l'attribution du statut permanent, disposera d'un plan de conservation dans lequel un régime d'activités réglera toute activité ou intervention dans l'aire protégée. Ce régime d'activités sera inspiré du régime d'activités du plan de conservation de la réserve projetée. Cependant, pour le statut permanent, le nouveau plan de conservation pourrait prévoir, le cas échéant, des particularités afin de mieux encadrer les activités et interventions, de façon à assurer une meilleure protection du territoire, des écosystèmes et de la biodiversité. Le fait que ce territoire est en partie situé dans une zone d'exploitation contrôlée fait en sorte que le mode de gestion pourrait être adapté.

Le plan de conservation stipulera que certaines activités sont permises dans l'aire protégée, que d'autres sont strictement interdites et que plusieurs activités ou interventions, variables dans leur compatibilité à l'égard d'une telle aire protégée et de ses objectifs de conservation, seront assujetties à l'obtention d'une autorisation du MDDEP. Pour plus de détails, voir la section « Le régime d'activités expliqué » ou le document « Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques ». Lorsque le MDDEP ou tout gestionnaire de ce territoire évaluera une demande d'autorisation, il prendra en considération les objectifs de résilience des écosystèmes forestiers et ceux relatifs à la préservation de la qualité des eaux des lacs et du ruisseau Serpent. Une attention devra être portée à l'évaluation écosystémique de toute mise en valeur pour assurer de maintenir les impacts à un niveau acceptable.

Quant à la gestion opérationnelle réalisée sur le territoire de la réserve permanente par le MDDEP ou par tout autre partenaire, elle se traduira par l'installation d'une signalisation adéquate. Un comité de gestion auquel siègeraient les principaux acteurs concernés pourrait être mis sur pied afin de participer à la rédaction d'un plan d'action qui définirait les priorités de gestion relatives à cette aire protégée, puis de collaborer à la mise en œuvre dudit plan d'action.

